



Angers le mardi 22 mars 2022

## Signature de la convention Angers Foot 2022-2025 entre la Ville d'Angers, les partenaires et les clubs de football amateur angevin

**Charles DIERS, adjoint au maire d'Angers, chargé des sports, les différents partenaires ainsi que les clubs de football amateur angevin ont signé ce mardi 22 mars au stade de Frémur à Angers une convention d'objectifs relative à la mise en œuvre du plan d'action « Angers Foot 2022-2025.**

La Ville d'Angers accompagnée de quatre partenaires (La Ligue de football des Pays de la Loire, le district de football de Maine-et-Loire, l'Office municipal des sports (OMS), l'Institut de formation en éducation physique et en sport d'Angers (IFEPSA) s'engagent à apporter leur soutien aux associations sportives de football angevin.

Les États généraux du football amateur angevin, un des 10 premiers engagements du mandat, ont permis d'identifier les axes d'intervention prioritaires afin d'aider les clubs au quotidien et de favoriser leur développement

Concrètement, la Ville d'Angers et les partenaires souhaitent accompagner les clubs dans la structuration de leur projet associatif ; prioriser et renforcer le rôle éducatif et social des clubs formateurs de jeunes (âgés de 6 à 17 ans) et mieux répartir l'offre associative sur le territoire afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre.

*« Cette signature vient concrétiser le constat formulé lors des États généraux du football amateur angevin qui a observé une dégradation de la situation de certains clubs de football de proximité souligne Charles DIERS, adjoint aux sports. Avec nos partenaires, il nous apparaît essentiel d'accompagner les clubs amateurs du territoire qui ont en charge près de 3 000 licenciés afin qu'ils puissent renforcer leur vocation éducative, sociale et citoyenne. »*

### Les objectifs

Les objectifs suivants doivent concourir à donner davantage de moyens aux clubs afin d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions :

- Développer et améliorer les possibilités de pratique du football amateur pour l'ensemble de la population angevine intéressée, dans le cadre d'un projet global, commun aux acteurs locaux concernés et formalisant les bases d'un partenariat entre les clubs, la Ligue de Football, le District de football de Maine-et-Loire, l'OMS, l'IFEPSA et la Ville d'Angers ;
- Former des encadrants, des dirigeants sportifs et administratifs, des bénévoles ainsi que des jeunes arbitres ;
- Mutualiser les énergies pour agir contre la violence et les incivilités.

### Les moyens mis en œuvre

La Ville d'Angers, ses 4 partenaires ainsi que les clubs signataires mettent en commun leurs moyens réciproques pour atteindre ces objectifs.

La Ville d'Angers apporte :

- Un soutien financier pour l'ensemble des clubs signataires et par saison sportive en partie indexé selon l'atteinte des objectifs contractualisés ;
- La durabilité du partenariat qui engage les contractants sur la période 2022-2025 ;
- Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet par la direction des Sports et Loisirs.

Chaque partenaire participe à la mise en œuvre d'un volet particulier du plan d'actions.

La Ligue de football des Pays de la Loire et le District de football de Maine -et-Loire seront les référents concernant l'accès des clubs à la formation en tant qu'entité régionale et départementale  
L'OMS apportera un soutien administratif et technique aux clubs

L'implication d'étudiants de l'IFEPSA sera examinée pour un soutien technique et opérationnel en ce qui concerne le volet sportif et la communication

Les clubs quant à eux s'engagent à :

- Mettre en œuvre toutes les conditions permettant la réalisation du plan d'action ;
- Concevoir le club comme un vecteur de lien social et de lutte contre l'exclusion ;
- Respecter les clauses du plan d'actions « Angers Foot 2022-2025 ».

### ***Angers Sport 2026 : une politique sportive pour une Ville en mouvement***

La Ville d'Angers poursuit son engagement en faveur de toutes les pratiques sportives avec le plan d'actions « Angers Sport 2026 : une politique sportive pour une Ville en mouvement ». Ce projet s'inscrit dans la continuité du plan Angers Sport 2020 et s'appuie sur l'organisation d'une concertation avec les délégués de l'Office municipal des sports d'Angers en tant que représentants du mouvement sportif.

« Angers Sport 2026 : une politique sportive pour une Ville en mouvement » s'appuie sur 12 orientations articulées autour de 3 grands axes :

1. La pratique sportive pour toutes les Angevines et tous les Angevins
2. Le développement du sport dans sa dimension universelle
3. Le sport comme vecteur de rayonnement, de communication et d'attractivité pour le territoire